



Vol. 1 No. 18 Publie par la Fédération 1 avril 69

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Association des professeurs de Moncton (APUMI) a sommé, ce matin Me Adélarde Savoie, recteur de cette Université, d'annuler immédiatement les avis de congédiements envoyés le 28 mars aux quatre professeurs constituant le département de Sociologie.

L'APUMI juge ces congédiements inacceptables selon tous les critiques de l'éthique professionnelle et des relations académiques. L'Administration n'a pas mené d'enquête véritable sur l'enseignement et la recherche au sein de ce département. Elle ne s'est servi d'aucun moyen normal d'évaluation des professeurs. Elle n'a prévenu ni cherché à entendre ces professeurs, pas plus que le conseil de leur Ecole avant de signifier les congédiements.

L'APUMI a exigé de plus la formation d'un comité d'arbitrage qui viendrait enquêter sur le campus avant le 15 avril prochain afin de faire des recommandations concernant le réengagement des professeurs de sociologie.

Le Comité Exécutif de l'APUMI ayant estimé la réponse du Recteur totalement insatisfaisante, a demandé l'intervention de l'ACPU (CAUT), Association Canadienne des Professeurs d'Université, afin de l'aider à défendre le corps professoral de l'Université de Moncton entièrement et profondément lésé par cette négation de sa liberté académique.

En effet, le fait que les professeurs impliqués n'aient jamais eu la possibilité de se défendre, donne

COMMUNIQUE DE PRESSE (suite)

au geste de l'Administration, un caractère arbitraire; nous présumons qu'il a un caractère répressif.

Le Comité exécutif de l'APUMI.

(((((!!!!))))))

OPINION DU LECTEUR !!!!!

(N.D.L.R. Il ne faudrait pas confondre avec "OPINION DU RECTEUR" car celui-ci n'en a pas, ou si peu)

Que penser et que faire devant les événements récents au sein de notre université? Dans le contexte où nous sommes, soit la ville de Moncton, (le siège social des Acadiens) il n'y a pas grand chose à faire. Nous avons grévé, contesté, essayé d'interpréter et rien n'a changé. Alors, il n'y a qu'une solution si les Acadiens veulent garder leur "extension de l'Ecole Vanier" et à cela nous ne pouvons rien car ils y ont droit. La seule chose à faire est de reconstruire, selon nos aspirations, nos désirs et nos goûts une université francophone qui refléterait véritablement une atmosphère universitaire.

Par atmosphère universitaire je veux dire un endroit où il y aura quelque chose de produit: rapports, recherches, apprentissage de l'individu à pouvoir penser tout en agissant et agir tout en pensant.

Quant à l'Université de Moncton, je propose qu'on l'appelle "Collège des Acadiens" et l'on continuera d'y fabriquer des finissants (produits finis) ou, si vous voulez, des machines de travail pour Irving et Jean-Louis Lévesque.

Vous direz qu'il est utopique de construire une uni-
(suite page 11)

LETTRÉ DU COMITÉ EXECUTIF DE L'APUMI ENVOYÉE AU RECTEUR
M. ADELARD SAVOIE, LE 31 MARS 1969.

Monsieur le Recteur,

L'Association des Professeurs de l'Université de Moncton Inc. (APUMI) a été frappée de stupeur à la nouvelle que l'Administration de l'Université de Moncton, par votre intermédiaire, avait congédié le 28 mars l'ensemble du corps professoral constituant de fait le département de Sociologie (mise à part la participation de ses sept (7) étudiants à la maîtrise).

Après son enquête auprès des professeurs et étudiants de ce département pendant toute la journée du dimanche 30 mars et après son entrevue du même jour avec vous-même et le vice-recteur académique, M. Reno Desjardins, le Comité Exécutif de l'APUMI a pris position face au geste commis par votre administration et désire vous faire part sans équivoque des points suivants.

Compte tenu de tous les faits portés à sa connaissance, le Comité exécutif de l'APUMI juge absolument inacceptable selon tous les critères de l'éthique professionnelle et des relations académiques, et par suite, condamne avec force le geste de congédiement des professeurs Alain Even, Guy Denis, Jean-Paul Hauteceur et Jean-Pierre Pagnotta. Ce geste a été posé par votre administration à la suite d'une pseudo-enquête précipitée sur la vie académique du département de Sociologie, à l'exclusion de toute consultation du Conseil de l'Ecole des Sciences Sociales dont fait partie ce département, et de toute possibilité pour les professeurs impliqués de faire valoir les aspects positifs de leur travail d'enseignants et de chercheurs.

En conséquence, le Comité exécutif de l'APUMI croit de son devoir de vous demander l'annulation immédiate des avis de congédiement envoyés à chacun des quatre professeurs précités, selon les modalités suivantes:

(suite à l'autre page)

- que vous fassiez parvenir immédiatement à chacun des professeurs impliqués une lettre les informant que leur avis de congédiement est annulé.

- que cette lettre explique clairement que chacun d'eux pourra être réengagé par l'Université de Moncton en juillet prochain si telle est la recommandation d'un comité d'arbitrage formé ad hoc.

- que la lettre indique l'engagement formel de votre administration à assurer la venue d'un tel comité d'arbitrage sur le campus de Moncton avant le 15 avril prochain. Ce comité devra être formé de sociologues choisis et acceptés conjointement par votre Administration et par l'APUMI.

- que la lettre soit remise personnellement à chacun des quatre professeurs impliqués avant 15:00 heures, lundi le 31 mars 1969.

Si votre réponse à cette demande n'est pas jugée satisfaisante par le Comité exécutif de l'APUMI, celui-ci se verra dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense du corps professoral de l'Université de Moncton entièrement et profondément lésé par cette négation de sa liberté académique la plus fondamentale.

Sincèrement,

CC.: MM. R. Desjardins,
A. Even, G. Denis,
J.-P. Hautecoeur
J.-P. Pagnotta.

Le Comité exécutif de l'APUMI
par: Dr. Paul Germain, prés.

#

VOIR LA REPONSE DU RECTEUR SAVOIE EN PAGE 5.

LETTRE DU RECTEUR ADELARD SAVOIE ENVOYEE A MONSIEUR
PAUL GERMAIN, PRESIDENT DE L'APUMI.

le 31 mars 1969.

Monsieur Paul Germain, président,
Comité exécutif de l'APUMI,
Université de Moncton,
Moncton, N.B.

Monsieur le président,

J'accuse réception de votre lettre du 31 mars concernant le non-renouvellement du contrat de travail de quatre professeurs du secteur de la Sociologie.

Je regrette que les circonstances ne me laissent pas le temps de répondre en détail aux différents points que vous soulevez. Je le ferai à la prochaine occasion, probablement demain.

Je dois souligner toutefois que la position que je vous ai fait connaître hier reste substantiellement la même. En d'autres mots, puisque toute cette question est d'un caractère académique, il me semble essentiel qu'elle soit référée au Sénat académique qui considérera, après avoir reçu les avis et conseils de sociologues, dont certains ont été mentionnés hier.

J'aurai l'occasion de vous écrire plus longuement à ce sujet et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le Recteur

(_____)

Adélard Savoie

AS/hb

Minutes de la réunion spéciale du Comité Central de la F.E.U.M.

L'assemblée débuta à 7h.30 hres sous la présidence de Donald Poirier.

Y assistaient:

Claudette Landry (Psycho-Education)
Denys LeBlanc (Arts)
Jacinthe Robichaud (Sciences Domestiques)
Alice Thériault (Sciences Hospitalières)
Réjean Daigle (Sciences)
Jérôme Thériault (Commerce)
Reno Parent (Sciences Sociales)

Proposition 1:

Je propose que la F.E.U.M. Inc. exige la révocation immédiate de la mesure de renvoi prise par l'Administration concernant les professeurs de sociologie.

Proposition 2:

Je propose que la F.E.U.M. Inc. par l'entremise du Secrétariat Général agisse comme lien auprès du public, des personnes et institutions extérieures concernées afin de les informer de la situation du Département de sociologie.

Proposition 3:

Je propose que les trois corps de l'U. de M., l'Administration, les professeurs et les étudiants soient convoqués en débat public le plus tôt possible soit mardi soir, le 1er avril, à 7 heures à la grande cafétéria.

Proposition 4:

Je propose que la F.E.U.M. Inc. fasse les démarches pour obtenir aux étudiants qui pensent ne pas être admis à l'Université pour l'année académique '69-'70 pour des raisons autres qu'académiques, la possibilité de s'inscrire en bloc dès la fin des cours cette année.

Proposition 5:

Je propose que la F.E.U.M. appuie l'exécutif de l'APUM dans le but d'obtenir l'intervention de l'Association de l'Association des Professeurs d'Universités du Canada.

Proposition 6:

Je propose que la F.E.U.M. appuie officiellement le Conseil de l'Ecole des Sciences Sociales qui demande le rejet du doyen de l'Ecole des Sciences Sociales, M. Young.

L'ajournement de l'assemblée fut proposée à 9:00 hres par Paul-Eugène LeBlanc.

Nora Robichaud, Secrétaire

#####

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA F. E. U. M.

Suite à une réunion d'urgence de son Comité Central, la F.E.U.M. Inc. dénonce avec vigueur le geste répressif et dictatorial de l'Administration, concretisé dans le renvoi des professeurs du Département de Sociologie. La FEUM inc. ne peut tolérer un geste aussi totalitaire qui démontre une étroitesse d'esprit manifeste et un désir malsain d'asservir tout un groupe.

Vue l'importance d'un d'un département de Sociologie à l'Université de Moncton qui doit devenir la conscience d'une société sous-développée, la FEUM Inc. exige la révocation immédiate de la mesure de renvoi prise par l'Administration. Dans la même optique, la FEUM INC. appuie fermement l'exécutif de l'APUM dans le but d'obtenir l'intervention de l'Association des Professeurs d'Universités du Canada.

L'époque de dialoguer avec une administration qui se moque des étudiants et des professeurs étant dépassée, la FEUM inc. convoque celle-ci et le corps professoral à la rencontrer à un débat public qui aura lieu mardi soir, le 1er avril à sept heures à la grande cafétéria du Pavillon Taillon.

La FEUM inc. désire encore manifester son indignation concernant le renvoi injuste des professeurs de sociologie en collaborant de près avec le conseil de l'Ecole des Sciences Sociales dans leur demande du rejet de M. Young de son poste de directeur de l'Ecole des Sciences Sociales.

Se méfiant d'une administration bornée, de tendance faciste, la FEUM inc. prendra des mesures pour éviter toute répression future de la part de celle-ci. Elle entend ainsi faire des démarches pour obtenir aux étudiants qui pensent ne pas être admis à l'Université pour l'année académique '69-'70 pour des raisons autres qu'académiques, la possibilité de s'inscrire en bloc dès la fin des cours cette année.

Après avoir passé une journée entière en réunion avec des membres de divers échelons de l'Administration, la FEUM inc. constate plus que jamais l'intransigeance et la violence institutionnalisée dont fait preuve son Administration.

#####

PROPOSITIONS VOTEES LORS DE LA REUNION DE LA FACULTE DES ARTS (CONSEIL)

1- Je Propose que la Fédération organise un débat public; devant les étudiants, entre l'Exécutif de l'Administration et les professeurs congédiés ou les représentants de ces derniers et les représentants étudiants demain après midi le premier avril.

prop. Gastien Godin;
approuvé unanimement. app. Jacques Gauthier.

PROPOSITIONS..... (suite)

2- Je propose que la Faculté des Arts tente d'obtenir l'appui de toutes les facultés afin d'en arriver à la réintégration des professeurs congédiés.

Prop.: Marc Bastarache;

app. : Benoit Ferguson

en faveur: 12

contre: 0

abstention: 1

3- Je propose que l'on annonce, dans tous les médias d'information, que les étudiants de l'Université de Moncton retardent leur inscription à l'Université l'an prochain, tant que les professeurs congédiés ne seront pas réacceptés.

prop. Jacques Gauthier;

app. J.-P. Frenette.

en faveur: 12

contre: 0

abstention: 1

4- Je propose que les étudiants de l'U de M qui n'ont pas encore payé leur scolarité pour l'année '68-'69 se refusent de la payer jusqu'à ce que les professeurs congédiés soient réintégrés à l'U de M.

prop. Gastien Godin;

app. Jacques Gauthier.

en faveur: 10

contre: 0

abstention: 3

5- Je propose que les professeurs qui enseignaient au Collège St-Joseph et qui ont été démis de leur fonction soient réengagés par le Collège St-Joseph et que désormais tous les professeurs reçoivent leur contrat de la Corporation du Collège St-Joseph et non de l'Université de Moncton et que la Corporation du Collège St-Joseph crée un département de Sociologie, réengageant les professeurs récemment licenciés par l'U de M dans ce département. prop. M. Bastarache; app. B. Ferguson
adopté à l'unanimité

L'Université de Moncton: une extension de Vanier ?

Il est plutôt ridicule de constater que nos dirigeants acadiens, après s'être voués corps et âme à la construction d'une université française, sont en train de la détruire, aussi sûrement que s'ils en incendiaient les édifices. Certes, ils ne vont pas prendre des mesures aussi fanatiques et compromettantes. Non... chez eux, il importe d'agir avec subtilité, avec raffinement. On envoie simplement une gentille petite lettre à certains professeurs pour les foutre dehors. Mais aujourd'hui, leur subtilité est trop grossière, trop apparente pour ne pas susciter la révolte, l'écoeurement général. Les professeurs accusés, loin d'être les plus bornés ou insignifiants, sont au contraire ceux que les étudiants, dans leurs erreurs de jeunesse, dira-t-on, ont jugés les plus aptes à donner des cours valables et de calibre universitaire.

Que fait-on de l'opinion des étudiants et des professeurs ? Les a-t-on consultés avant de prendre ces décisions importantes ? Malgré les contestations étudiantes mondiales, on a encore cette conception de l'étudiant-cruche, futur citoyen modèle, qui accepte avec un sourire angélique, la société injuste dans laquelle il vit. Pour ne pas briser cette cruche, il faut éviter l'influence néfaste de ces professeurs, qui cherchent à détourner l'Acadien du droit chemin. N'est-il pas révélateur que le département de sociologie, dont le rôle est d'éveiller les étudiants aux problèmes actuels, est celui qui est le plus attaqué ?

Mettre des professeurs compétents à la porte, c'est nier qu'une université est une ouverture au monde et le carrefour de différentes idées; c'est nier la liberté qu'a chaque individu de s'opposer à un ordre établi; c'est faire preuve d'étroitesse d'esprit, en espérant réduire l'université à être l'esclave d'une petite élite, comme l'ont été tant d'organisations acadiennes avant elle. La fin de notre expérience universitaire ne risque-t-elle pas d'être causée par un suicide intellectuel avant tout ?

La peur de voir l'intelligence triompher sur un monopole révoltant; la peur de voir la compétence détrôner des conceptions arriérées: quels autres motifs peuvent être à l'origine de cette politique de nettoyage, que l'on prépare sur le Campus? En voulant débarrasser l'université de toutes ces têtes folles, c'est-à-dire pensantes, on enlève le coeur de cette vie universitaire; en voulant étouffer le département de sociologie, on lui enlève cette vision clairvoyante d'un milieu, qu'on se doit de connaître. Où est la logique dans cet état de chose? Cet étouffement intellectuel risque de se répéter sans cesse, s'il n'y a pas un arrêt définitif à ce contrôle absurde des idées. Vise-t-on à faire de l'Université, qui est déjà presque un collège, une simple extension de Vanier?

Lorraine Doucet.

$\frac{3333333333333333}{4444444444444444}$

mais je ne le crois pas. C'est plus que possible et ça ne coûte pas cher. Premièrement, nous pourrions donner les cours dans des édifices à prix modiques (hypothéqués par Central Mortgage); épargner sur les salaires du recteur, des administrateurs, en général, des administrateurs de résidence et des chefs de départements incompetents.

Par exemple, on dit que ça a coûté cher de construire ces édifices sur le campus. Nos édifices paraissent très bien d'après nos administrateurs car il faut que cela paraisse bien. Mais, notre université est comme un oeuf; il paraît bien de l'extérieur mais gardez-le pour quelque temps au soleil; la coquille ne change pas mais le dedans devient puant.

Roland Godin,

Ed. I

OPINION DU LECTEUR

La mise à pied des professeurs de sociologie entraîne de graves conséquences. Il me semble qu'en posant ce geste, M. le Recteur, le Très vénérable Adélarde Savoie, n'a pas pensé plus loin que son nez ou pas plus bas que sa moustache.

Que feront les étudiants en Mention sociologie et ceux de Maîtrise si l'administration (Recteur) dit que les cours ne valent rien et que la compétence des professeurs est nulle. Comment les étudiants feront-ils pour poursuivre leurs études dans d'autres universités? Il me semble aussi que le congédiement des autres professeurs est injuste. Pourquoi? Parce que ces professeurs ont trop parlé. Il faut donc croire qu'à l'Université de Moncton, on n'a plus le droit de parler sinon on subit des répressions.

Ces sept congédiements ne sont tout simplement qu'une atteinte à la dignité humaine.

Jusqu'à quand nous laisserons-nous mener par cette administration pourrie qui au lieu d'enrichir l'université, ne fait que l'appauvrir.

Cette fois c'est la sociologie, la prochaine fois, quel département ???

Serge Létourneau

)\$&)#)#(('&\$ _\$&%)#(('&&\$&)*##*#-))\$((%#&#%& "\$& '%(()\$'

A NE PAS MANQUER:

DEBAT ENTRE LES ETUDIANTS, LES PROFESSEURS
CONGEDIÉS ET L'ADMINISTRATION ce soir à 7 HEURES
A LA GRANDE CAFETERIA DU PAVILLON TAILLON.

TOUS SONT BIENVENUS, même le recteur.